

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 48 du règlement de la Chambre des Députés, nous, soussignés, membres du groupe parlementaire du LSAP, demandons qu'un vote séparé soit organisé sur l'article 2, point 1 du projet de loi n°8475.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'examen approfondi du projet de loi, afin de permettre une décision distincte sur cet article spécifique, compte tenu de leur portée et des implications qu'il soulève.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Franc Foyet
Claude Hogen

Claire Delcourt

Francine Clouner

Tania Bofferding